



Bilan Janvier 2022

*valeurs non consolidées au jour de parution	Janvier 2022	Janvier 2021	12 mois glissants
Accidents	8	9	144
Tué(s)	2	1	20
Blessés hospitalisés (BH)	7	8	99
Blessés légers (BL)	3	1	76

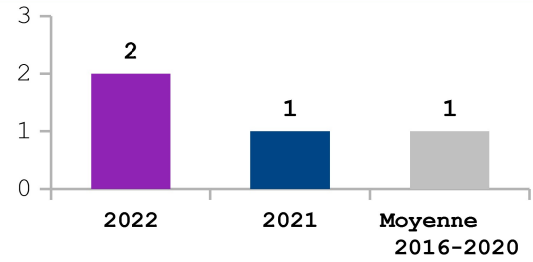
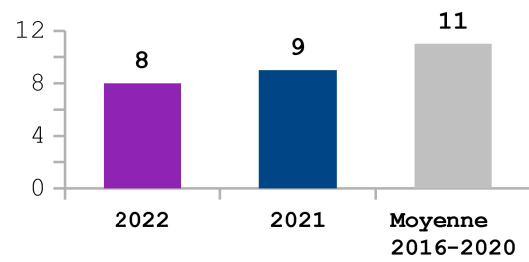
Bilan mensuel

JANVIER 2022

Direction
Départementale
des Territoires
de Tarn et
Garonne

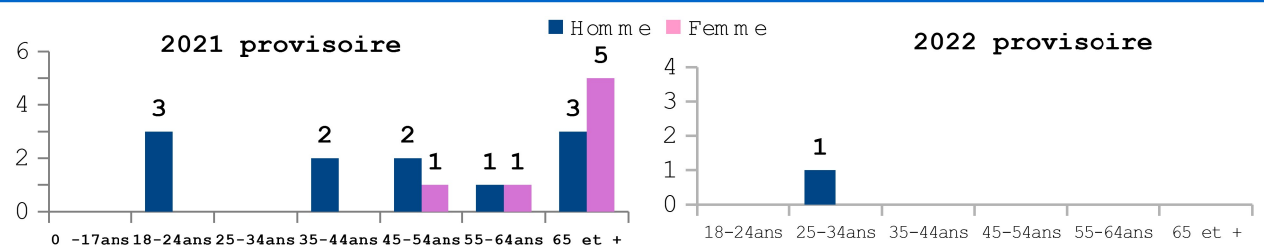
Cumul nombre d'accidents depuis le début de l'année

Cumul du nombre de tués depuis le début de l'année



Répartition des APAM (Auteur Présumé d'Accident Mortel) par âge et par sexe

Service
Connaissances
et Risques



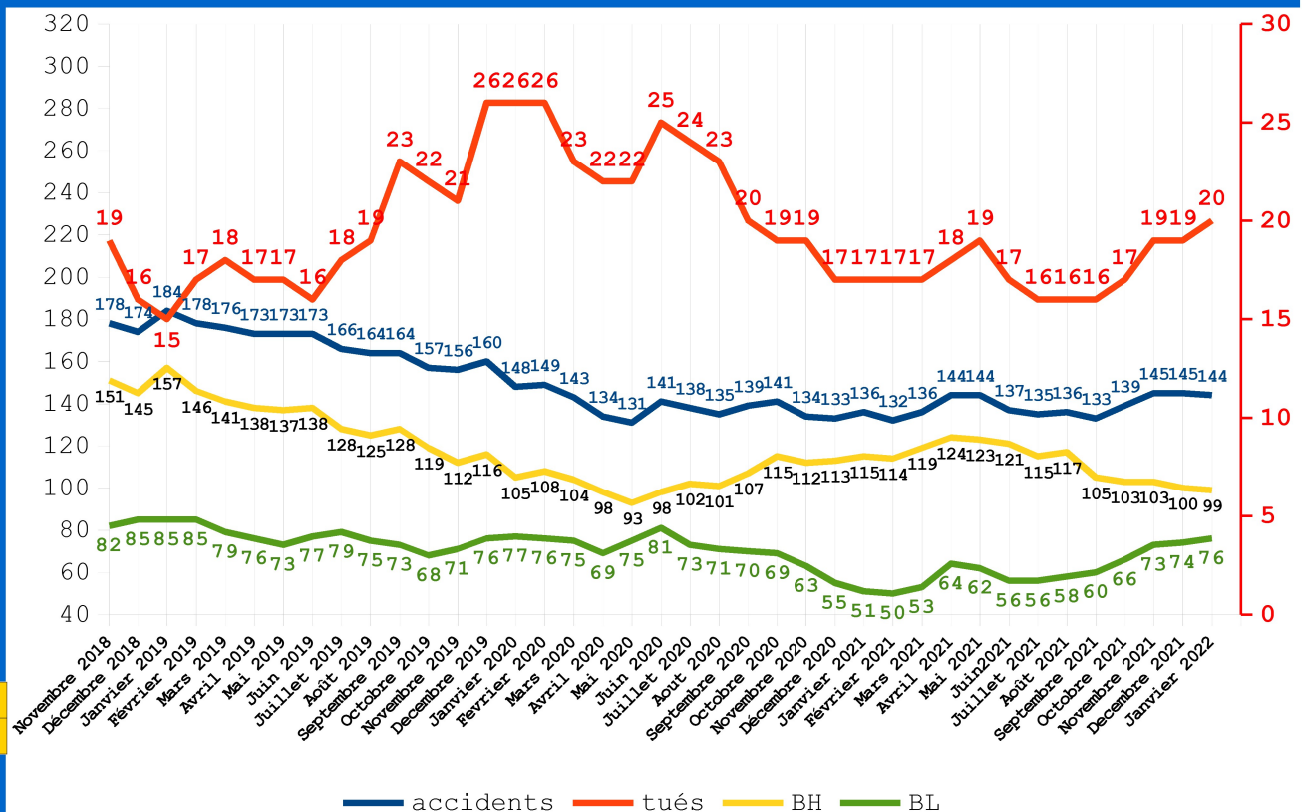
Bureau Sécurité
et Education
Routières

Nombre de tués par catégorie d'utilisateurs depuis le début de l'année

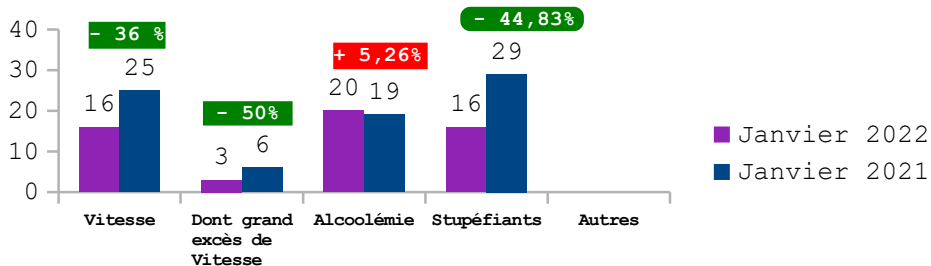


Cumul 12 mois glissants Tarn et Garonne

Coordonnées
2 quai de
Verdun
BP775
82013
MONTAUBAN
05 63 22 23 24



Bilan des sanctions administratives des droits à conduire



Restriction des droits à conduire avec un EAD (Ethylotest antidémarrage): 3 pour janvier 2022

Sensibilisation à la Sécurité Routière:

- le 12 janvier avec l'AVIR à Montauban
- le 28 janvier 2022 : sensibilisation aux risques routiers professionnels à la mairie de Lafrançaise

Contrôle sanction Automatisé : relevé des infractions

* **ETF** : équipement de terrain fixe

* **ETFD** : équipement de terrain discriminant (VL/PL)

* **ETT** : équipement de terrain tourelle

* **ETFR** : équipement de terrain sur feux rouges

* **ETC** : équipement de terrain chantier sur itinéraire protégé

ETF, ETFD ou ETT
ETFR
ETC

Janvier 2022		Janvier 2021	
Nombre de dispositifs en service	Nombre de flashes	Nombre de dispositifs en service	Nombre de flashes
30	5618	25	4594
4	327	7	217
1	264	-	-

Lancement du concours des clés de l'Éducation Routière : la 9ème édition du concours des Clés de l'Éducation Routière est lancée !

A destination des établissements scolaires de 1er et 2nd degré, collèges, lycées, établissements spécialisés, ce concours a pour but de sensibiliser les élèves en leur faisant réaliser des créations autour des thématiques de la prévention routière.

L'éducation routière est essentielle auprès des enfants et des jeunes, qui sont piétons, cyclistes, passagers et futurs conducteurs. C'est pourquoi l'Association Prévention Routière et Assurance Prévention organisent ce concours : faire des élèves des ambassadeurs de la prévention routière, et valoriser leur travail sur ce sujet.

Pour en savoir plus : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Publications/Communique-de-presse/2022>



Au plan national

Chiffres provisoires de l'accidentalité routière en 2021 : le nombre de morts en France métropolitaine sous les 3 000



Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 2 947 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2021. Avec 297 décès de moins qu'en 2019, année de référence, la mortalité routière est en baisse de -9% en 2021 (et en hausse de +16% par rapport à 2020). Si le trafic routier semble avoir retrouvé en 2021 un niveau proche de celui d'avant-crise, l'année a été marquée par l'observation d'un couvre-feu et la fermeture des discothèques au premier semestre, qui ont pu limiter les déplacements notamment festifs de nuit. De même, l'engouement pour les modes de déplacement individuels, à commencer par le vélo et les engins de déplacement personnels motorisés (EDPm) et la pratique du télétravail se sont maintenus, influant sur l'exposition au risque.

Pour en savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/chiffres-provisaires-de-laccidentalite-routiere-en-2021-le-nombre-de-morts-en-france>

Un film comme support pédagogique pour les sorties moto

Le Pôle SR de la DREAL Occitanie a supervisé la production d'un film condensant en 5 minutes les points importants à prendre en compte pour une sortie moto. La vidéo passe en revue les équipements de sécurité indispensables, la vérification des points essentiels de la moto, les trajectoires dans les virages, la disposition des motards lorsqu'ils circulent en groupe, la gestion des dépassements, etc...



Le film, volontairement libre de droits, est à la disposition des IDSR ou des associations dans le cadre d'actions à destination des conducteurs de deux-roues motorisés.

Voir le film : webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/mp4/sortie_moto_en_groupe-dreal_720p_cle02bff4.mp4

Feu vert de l'ONU aux véhicules sans conducteur

À propos des véhicules à conduite automatisée, un amendement important à la Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière a été définitivement adopté le 15 janvier 2022.

Cet amendement prévoit que l'obligation, stipulée dans la Convention selon laquelle "tout véhicule en mouvement doit avoir un conducteur", est réputée satisfaite si la conduite est déléguée à un système de conduite automatisé qui remplit toutes les conditions de sécurité, tant techniques que de respect des règles de circulation.

Dès la ratification de cette évolution de la Convention internationale, prévue au plus tard le 1er septembre, le déploiement de véhicules « sans conducteur » humain présent à bord et équipés de tels systèmes de conduite automatisés, sera possible en France.



Pour en savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/feu-vert-de-lonu-aux-vehicules-sans-conducteur>